

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-quatre le mercredi 10 avril, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 mars 2024

Objet
N° 24/02/03
Approbation des comptes de gestion 2023 * Budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Représentés Mme Rachel ROUSSET donne pouvoir à M. François COUTAGNE

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Dominique ANCEY

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire de la commune de Vallorcine, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir approuvé la conformité des comptes de gestion avec le compte administratif 2023 du budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Déclare** que les comptes de gestion du budget régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya dressés pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Dominique ANCEY

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Vallorcine. The seal contains the text "MAIRIE DE VALLORCINE" at the top and "74 (Hie-Savoie)" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a sun, a mountain, and a river. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads "D. Ancey".

Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Vallorcine, identical to the one on the left. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads "J. Vallas".

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches